

**Conseil communal de Gimel**  
**Séance du mardi 31 mars 2009**  
**à 20h15 au Foyer de la Grande Salle**

Présidence : M. François Félix, Président

Absents : Mmes S. Bourgeois, S. Varonier (exc.), MM. N. Boillat, F. Beffa (exc.), J. Debonneville, F. Imhof (exc.), J.-C. Le Coultre (exc.).

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et demande s'il y a une proposition de modification de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du 2 mars 2009
2. Communications du bureau
3. Rapport de la commission Préavis no 1-2009 : « Règlement communal sur la protection des arbres »
4. Rapport de la commission Préavis no 2-2009 : « Aménagement d'un trottoir à la route de Saubraz »
5. Préavis No 3-2009 : « Travaux d'entretien et de réfection de l'hôtel de l'Union »
6. Informations de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation, ni proposition de modification de l'ordre du jour, le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

### **1. Adoption du PV du 2 mars 2009**

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 2 mars 2009

Il n'y a aucune observation, le PV est accepté à l'unanimité.

### **2. Communications du bureau**

Le Président informe :

Il remercie la Municipalité et Mme F. Gaudin pour avoir rapidement mis en ligne sur le site de la commune les documents des séances des 12 décembre 2008 et 2 mars 2009.

Les changements de coordonnées (mail, tél, adresse) peuvent être annoncés au secrétaire, F. Marti.

Un débat sur l'avenir de la médecine de proximité aura lieu à la Grande Salle le 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **3. Rapport de la commission Préavis no 1-2009 : « Règlement communal sur la protection des arbres »**

Avant la lecture, R. Isely, informe le Conseil qu'un élément nouveau a été apporté à la commission après la rédaction du rapport. A la lumière de cet élément, les conclusions initialement prévues ont été modifiées, l'amendement envisagé (inclure les arbres fruitiers) risquait d'avoir un effet contraire au but recherché.

Le Président donne la parole au rapporteur pour la lecture du rapport :

#### **Extraits**

« (...) »

*La commission a pu constater que le règlement sur la protection des arbres élaboré par la Municipalité est largement inspiré par le règlement type proposé par le Centre de conservation de la faune et de la nature cantonal. La commission approuve la démarche de la municipalité d'avoir choisi un règlement général en remplacement du plan de protection des arbres utilisé jusqu'à ce jour. L'application de ce règlement est plus simple et moins onéreuse que la mise à jour permanente d'un inventaire des arbres à protéger.*

(...)

*Par ailleurs, la commission encourage la Municipalité à favoriser le maintien et le renouvellement des vergers composé d'arbres, dont le diamètre peut être inférieur à 30cm étant donné que cette catégorie d'arbres n'est pas protégée par le règlement.*

*En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au Conseil Communal :*

- *d'approuver le projet de règlement communal sur la protection des arbres. »*

Ph. Rezzonico demande :

- si la Municipalité opte pour l'emprunt, envisage-t-elle de consulter la commission des finances ?
- cette route est régulièrement empruntée par de jeunes piétons, la commune de Saubraz a-t-elle été consultée en vue d'une prolongation du trottoir ?

Sur la 2<sup>ème</sup> question, S. Judas répond que la commune de Saubraz en a été informée de manière informelle, et qu'il n'y pas de projet actuellement en vue d'une prolongation de ce trottoir. Par contre, les travaux engagés à ce jour prévoient déjà l'amenée de l'adduction d'eau.

Sur la 1<sup>ère</sup> question, P.- Y. Correvon rappelle que tout emprunt doit préalablement être soumis à la Commission des Finances.

A. Bussard reconnaît la nécessité d'aménager ce trottoir, il recommande par contre d'éviter d'avoir recours à un emprunt additionnel et de définir quels sont les autres projets dont le financement pourrait se faire par recours à de la dette additionnelle.

N. Reymond répond que :

- le niveau de dette / habitant est passé de Fr. 7'000 à Fr. 6'000,
- la Commune amorti sa dette à raison de Fr. 400'000 / an
- aucun emprunt sollicité par la Commune depuis 2 ans
- la période actuelle de taux bas favorise le recours à l'endettement plutôt que l'utilisation des liquidités
- on peut attendre des résultats 2009 et 2010 plus difficiles qu'en 2008 (il vaut donc mieux préserver nos liquidités).
- endettée à hauteur de Fr. 10 mios env. actuellement, la Commune dispose encore d'une marge en regard du plafond d'endettement fixé à Fr. 14 mios.

A. Croisier ne conteste pas la question de la sécurité, mais s'étonne que la Commune consente aux coûts additionnels qu'elle engendre et qui devraient être à la charge des privés.

S. Judas rappelle que la convention signée en 1985 défendait bien les intérêts de la Commune et prévoyait une prise en charge des travaux par les propriétaires, convention reprise par les propriétaires du nouveau projet. La répartition des charges est équitable, les propriétaires assument l'entier des frais liés aux travaux effectués sur leur parcelle. La commune assumant les frais occasionnés par la prolongation du trottoir.

J.- C. Tosoni demande si quelque chose est prévu pour la vitesse de circulation des voitures.

S. Judas répond que le panneau limitant la vitesse à 50 km/h sera déplacé au début du trottoir. Elle ajoute que la Municipalité va encore réfléchir à ce qui peut être entrepris en vue d'assurer davantage la sécurité sur ce tronçon.

J.- L. Durussel demande si les Fr. 260'000 comprennent bien tous les travaux et quelle partie est payée par les propriétaires du lotissement.

S. Judas répond que la part dévolue au lotissement se monte à Fr. 37'000.-, et que la part à charge de la commune, après déduction de la subvention ECA de Fr. 26'000.-, est de Fr. 197'000.-.

N. Reymond ajoute que les propriétaires ont payé toutes les taxes, à ce titre, ils sont donc également bénéficiaires des services publics qui y sont attachés.

La parole n'est plus demandée. Le président relit les conclusions du rapport :

*En conclusion la commission unanime demande au Conseil communal :*

1. *d'accepter le projet d'aménagement d'un trottoir le long de la route de Saubraz*
2. *d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 260'000.- à prélever soit sur le compte no 1001.21, soit sous la forme d'un emprunt. »*

Le Président soumet ces conclusions au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

S. Judas remercie le Conseil d'avoir approuvé ce préavis.

## **5. Préavis No 3-2009 : « Travaux d'entretien et de réfection de l'hôtel de l'Union »**

Lecture du préavis

*Extraits*

(...)

*Au mois de février 2007, M. Wo-Joao Lou reprenait la location de l'hôtel de l'Union (...).*

*M. Lou a pris contact avec la Municipalité au mois de novembre 2008 en lui indiquant son intention de ne pas continuer à assurer la gérance de l'hôtel jusqu'à son échéance, soit le 31 août 2010, mais s'est néanmoins engagé à rester en place jusqu'à la venue d'un nouveau gérant.*

Municipalité a écrit au tenancier pour le rendre attentif au fait que l'établissement n'était plus assez propre ; elle continue d'autre parti à contrôler que les nettoyages sont faits.

J.- M. Pasche rappelle qu'à l'occasion d'une visite dans le cadre du travail de la commission de gestion (antérieure à la reprise par M. Lou), la cuisine avait été trouvée dans un état de propreté tout à fait acceptable. Il demande s'il y a un tenancier intéressé et s'il n'aurait pas été préférable d'entreprendre ces travaux après avoir trouvé un nouveau tenancier.

S. Judas insiste sur la nécessité d'entreprendre ces travaux rapidement, elle précise que les aménagements sont de type standard et qu'ils conviendront donc à tout type de cuisine. La Municipalité est par ailleurs en discussion avec certains repreneurs potentiels et il est important que la commune démontre une intention ferme en vue de la rénovation des infrastructures.

A. Croisier regrette tout l'argent dépensé depuis de nombreuses années sur cet hôtel sans que rien de concret n'ait jamais été entrepris.

La parole n'est plus demandée, le Président donne la composition de la commission chargée d'étudier le préavis :  
Mmes N. Schlaepfer, A. Fischer, MM. J. Debonneville, F. Beffa, A. Croisier ; suppléants : L. Guignard, V. Frutiger

## **6. Informations de la Municipalité**

Ch. Dubugnon annonce que le projet de plan de quartier du Closez à l'Orbannaz sera mis à l'enquête début mai. Elle invite les conseillers à aller voir les plans et à lui faire part des observations éventuelles.

N. Reymond annonce :

- que suite à la réfection des façades du clocher, Mme la Pasteure propose une inauguration le dimanche 26 avril 2009 à laquelle sont conviés tous les membres du Conseil communal.

- M. A. Vonnez a été engagé comme futur secrétaire adjoint au greffe municipal à 100%. Cet engagement a lieu dans un contexte de réorganisation de notre administration, Mme F. Gaudin ayant annoncé sa démission, Mme D. Theintz ayant fait valoir son droit à la retraite dès la fin de cette année et Mme P. Ducret portant sont taux d'activité de 80% à 70%.

## **7. Divers et propositions individuelles**

L. Durussel attire l'attention sur les anciennes cibleries où il a observé des inondations.

N. Reymond prend note, le bâtiment est situé près d'une zone marécageuse très humide, il s'y rendra avec M. R. Hournard.

O. Jean-Petit-Matile revient sur les nombreuses déprédations observées à la place de la Vernette. Il demande si des mesures peuvent être prises de type éclairage ou caméra.

Ch. Dubugnon rappelle que ce problème a déjà été évoqué et que la Commune est relativement démunie face à ce problème. La pose de caméras complique davantage qu'elle n'apporte de solutions.

N. Reymond rappelle également que des solutions ont bien été cherchées, en collaboration avec l'école, avec la police, avec des groupements de jeunes, mais on est confronté à un problème de société contre lequel on ne peut pas faire plus que ce qui a déjà été entrepris. La gendarmerie est à court de moyens, des plaintes ont été déposées

J.- L. Bignens s'adresse au conseiller O. Jean-Petit-Matile et demande quelle est la position du parc Jurassien par rapport au projet d'éolienne (envisagé au pré de Bière notamment).

O. Jean-Petit-Matile répond que le Parc Jurassien n'est pas opposé à la pose d'éoliennes mais qu'il recommande de disposer d'un plan précis des emplacements de manière à assurer une bonne coordination entre communes / projets et afin d'en mesurer l'impact sur le paysage.

N. Reymond ajoute qu'aucune autorisation n'a été délivrée à ce jour. Le Parc Jurassien est entré en matière et ne s'y est pas formellement opposé. L'association des propriétaires de la combe des Amburnex étudie également la question.

J.- L. Bignens exprime son incompréhension et regrette que la mise en place d'un tel projet – qu'il trouve intéressant – soit rendu si difficile par le nombre de complications imposées par les organisations écologistes.

P.- Y. Correvon

- fait observer qu'en l'absence de containers au lotissement « Les Cerisiers », la faune fait bombance lorsque les déchets sont déposés pour le passage du camion.

- demande si l'interdiction de fumer dans les établissements publics concernera également la cantine et la Grande Salle.

R. Hournard, sur les déchets des « Cerisiers », annonce que les containers ont bien été commandés et qu'ils devraient être prochainement en place.

S. Judas, sur l'interdiction de fumer, elle attend le règlement d'application, mais il est probable que l'interdiction s'appliquera également aux bâtiments communaux dont la cantine et la Grande Salle.

C. Messieux